

MASON GRAPHITE ANNONCE UN NOUVEAU MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DISCUTE D'AUTRES ACTIVITÉS

22 novembre 2017

Montréal, Québec, Canada

Mason Graphite Inc. (ci-après « Mason Graphite » ou la « Société ») (TSX.V: LLG; OTCQX: MGPHF) et son Conseil d'administration sont heureux d'annoncer la nomination de monsieur Patrick Godin, ing., ASC, comme administrateur du Conseil dès le 23 novembre 2017.

Monsieur Godin a une grande expérience dans le développement et l'exploitation de projets qui sera très précieuse pour la Société alors qu'elle progresse à la phase de construction. Monsieur Godin est présentement Chef des opérations de Stornoway Diamond Corporation et a la responsabilité globale du développement du projet diamantifère Renard dans le centre-nord du Québec qui a été récemment mis en production. Avant de se joindre à Stornoway, M. Godin était vice-président du développement de projets pour la société G Mining Services Inc. et a notamment participé au développement de la mine Essakane au Burkina Faso sous contrat avec la société IAMGOLD. Auparavant, il était vice-président aux opérations pour la société Canadian Royalties chargé du développement de leur projet nickélicifère dans le nord du Québec.

La Société désire aussi annoncer qu'elle a accepté la démission de monsieur Alastair Neill à titre d'administrateur de son Conseil d'administration et le remercie pour sa contribution à l'avancement de la Société au cours des cinq dernières années.

Nouvelle nomination à l'équipe de gestion

Mason Graphite a nommé Mme Geneviève Gauthier, ing., au poste de directrice de la métallurgie et des procédés. Au cours des dix dernières années, Mme Gauthier a travaillé pour Soutex en tant qu'ingénieure de procédés sur des minerais de fer, d'or et de graphite. Au cours des quatre dernières années, elle a joué un rôle déterminant dans le développement du procédé de concentration du projet Lac Guéret avec l'équipe de Mason Graphite et a grandement contribué à l'étude de faisabilité et au travail de pré-exécution. Dans son nouveau poste chez Mason Graphite, elle sera responsable de l'intégration du procédé durant l'exécution et sera impliquée dans le laboratoire, la mise en service et la formation des employés.

Travaux en cours sur les routes d'accès

La construction de la route d'accès menant au site de l'usine de Baie-Comeau, une extension de l'autoroute 389 présentement en construction par le gouvernement du Québec, devrait être terminée d'ici la fin de l'année. L'accès au site via ce tronçon routier est déjà possible et les services, tels que l'eau et les égouts, sont déjà en place.

De plus, Mason Graphite a attribué deux contrats pour la route forestière (202) reliant le projet du Lac Guéret à l'autoroute 389 : un premier pour le déneigement et un second pour l'entretien de la route. Les travaux sont en cours. Cela permettra de commencer la construction à la fois à la mine et au campement lorsque les permis seront obtenus et le financement complété.

Avancement du projet

Le moment du début de la construction sera principalement dicté par la date d'obtention du décret du gouvernement provincial étant prévu au début de 2018. La mise en chantier sera rapidement possible étant donné que l'ingénierie détaillée de la mine et le travail civil du concentrateur sont suffisamment avancés. Les ordres d'achat pour l'ingénierie de l'équipement de traitement nécessitant un long délai de livraison (tels que des broyeurs) ont été placés chez les fournisseurs.

Tout en avançant l'ingénierie détaillée, Mason Graphite opère sous un modèle de construction par le propriétaire. Parallèlement, la Société évalue également un possible contrat IAC (ingénierie, approvisionnement et construction). Dans les deux modèles, la Société a la pleine surveillance et propriété du projet.

Depuis la publication des résultats de l'étude de faisabilité en 2015, des améliorations ont été apportées à la conception des opérations, notamment : des modifications quant à la disposition des bâtiments sur le site de l'usine afin de réaliser les avantages des travaux géotechniques réalisés en 2015 et 2016 ; la relocalisation du broyeur de la mine vers le site de l'usine ainsi que la rationalisation et simplification du processus sec. Plusieurs autres aspects des opérations ont été optimisés tout au long du travail de pré-exécution et de l'ingénierie détaillée.

De plus, après avoir consulté les communautés locales, la Société a changé de méthode de stockage des résidus d'un bassin de résidus submergé à une filtration des résidus avec empilage à sec, ce qui élimine le risque de rupture de digue. Sur l'ensemble de la durée du projet, l'empilage à sec nécessite moins d'investissement en capital qu'un bassin de résidus car les investissements de maintien sont plus faibles (aucune digue à construire) mais l'investissement initial est plus élevé pour l'usine de filtration et la station de traitement des effluents. Un autre avantage de l'empilage à sec est la possibilité de restaurer la pile de façon progressive.

Considérant tout ce qui précède, l'avancement de l'ingénierie détaillée, les travaux de pré-exécution effectués, les négociations finalisées avec les principaux équipementiers et les coûts d'inflation depuis 2015, l'investissement de construction final devrait être d'environ 200M \$C incluant approximativement 25M \$C initialement prévus dans les investissements de maintien. Conséquemment, ces derniers sont réduits d'autant sur la durée du projet. Cette permutation a un impact marginal sur les résultats économiques du projet.

De plus, la Société travaille avec des partenaires techniques externes pour neutraliser et transformer ces résidus en produits vendables, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur les rendements économiques du projet. De plus amples informations sur ce sujet seront communiquées ultérieurement.

En date d'aujourd'hui, la position d'encaisse de la Société s'élève à plus de 12M \$C lui permettant de poursuivre les travaux en cours.

Renouvellement du partenariat de développement durable

L'entente avec la Réserve de la Biosphère de Manicouagan-Uapishka (« RMBMU ») a été renouvelée. Mason Graphite et la RMBMU travaillent ensemble depuis juin 2015 et ce partenariat a mené à un développement durable exemplaire tel que récemment démontré par la nomination de la Société par l'AEMQ (Association de l'exploration minière du Québec) pour son excellence en développement durable et un fort appui des intervenants locaux. Toutefois, les relations communautaires et l'acceptation sociale relèvent d'un processus continu et ce nouvel accord avec la RMBMU assurera une continuité dans les relations locales et permettra à la Société de demeurer proactive tout au long de la phase de construction et de production.

Programmes de produits à valeur ajoutée et de matériaux de batterie

Le programme de matériaux de batterie de la Société progresse bien, ayant complété la plupart des processus liés à la micronisation, à la purification, à la sphéronisation ainsi qu'au revêtement visant deux différents grades de matériel de batterie. Après avoir travaillé directement avec des fabricants d'équipement au Japon, le processus de sphéronisation établie permet d'obtenir des rendements excédant généralement les standards de l'industrie en Asie. Le travail effectué avec le CNRC sur le revêtement a donné lieu à des résultats conformes aux objectifs de performance établis par la phase d'analyse comparative achevée en 2015. Mason Graphite s'attend à pouvoir débiter bientôt la phase de démonstration durant laquelle l'ingénierie détaillée sera effectuée et les rendements économiques seront établis sur la base des indications en approvisionnement des clients éventuels.

De plus, Mason Graphite a conclu une entente avec le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) pour participer à LiBTec, une nouvelle initiative récemment lancée par le CNRC visant à développer et soutenir la chaîne d'approvisionnement canadienne en graphite et en matériaux à valeur ajoutée particulièrement pour les applications de batteries au lithium-ion. LiBTec facilitera l'intégration des parties prenantes dans la chaîne d'approvisionnement, supportera le développement de matériaux et réalisera le développement de matériaux d'anode graphite-silicium visant à augmenter la performance des batteries.

CONSENTEMENT DE LA PERSONNE QUALIFIÉE

Jean L'Heureux, Ing., M. Ing., Vice-président exécutif, Développement du procédé pour Mason Graphite, et une Personne qualifiée, tel que défini par l'IN 43-101 pour Mason Graphite, était responsable de la vérification des données présentées dans ce communiqué de presse et l'a lu et approuvé.

À propos de Mason Graphite et du projet du Lac Guéret

Mason Graphite est une compagnie minière canadienne dédiée au développement du gisement de graphite naturel du Lac Guéret dont elle détient 100 % des droits. La Société est dirigée par une équipe expérimentée possédant plus de 5 décennies d'expérience dans le graphite, notamment dans la production, la vente ainsi que la recherche et le développement. Pour plus d'informations: www.masongraphite.com.

Mason Graphite Inc. pour le conseil d'administration,

“Benoît Gascon, CPA, CA”, Président et chef de la direction

Pour plus d'informations:

Simon Marcotte, CFA, Vice-président au Développement corporatif au +1 (647) 801-7273 et à info@masongraphite.com

Pour plus d'informations reliées aux communautés locales:

Luc Veilleux, CPA, CA, Vice-président exécutif et Chef de la direction financière au +1 (514) 289-3582 et à info@masongraphite.com

Siège Social: 3030, boulevard Le Carrefour, bureau 600, Laval, Québec, H7T 2P5

Énoncés de mise en garde

Ce communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières. Toute information contenue dans ce document qui n'est pas clairement de nature historique peut constituer un énoncé prospectif. En règle générale, ces énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'utilisation d'une terminologie prospective comme « planifie », « s'attend » ou « ne s'attend pas », « est prévu », « budget », « prévu », « estime », « prévisions », « a l'intention », « anticipe » ou « ne prévoit pas », « croit », ou des variantes de ces mots et expressions ou l'énoncé que certaines actions, certains événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seraient », « seront prises », « se produire » ou « être atteint ». L'information prospective est assujettie à des risques connus et inconnus, des incertitudes et autres facteurs qui pourraient rendre les résultats réels, le niveau d'activité, les performances ou les réalisations de la Compagnie sensiblement différents de ceux exprimés ou suggérés par de telles informations prospectives. Ces risques comprennent mais sans s'y limiter : (i) la volatilité du cours des actions; (ii) les marchés mondiaux et les conditions économiques générales; (iii) la possibilité de dépréciations et de perte de valeur; (iv) les risques associés à l'exploration, au développement et à l'exploitation de gisements miniers; (v) les risques associés à l'établissement de titres de propriété et des actifs miniers; (vi) les risques associés à la participation à des coentreprises; (vii) les fluctuations des prix des matières premières; (viii) les risques associés à des risques non assurables survenant en cours d'exploration, de développement et de production; (ix) la concurrence à laquelle fait face l'émetteur à l'égard de l'embauche du personnel expérimenté et de l'obtention du financement; (x) l'accès à une infrastructure adéquate pour soutenir les activités minières, de transformation, de développement et d'exploration; (xi) les risques associés à des changements à la réglementation de l'exploitation minière régissant l'émetteur; (xii) les risques associés aux diverses réglementations environnementales auxquelles l'émetteur est assujetti; (xiii) les risques liés aux retards réglementaires et d'obtention de permis; (xiv) les risques liés aux conflits d'intérêts potentiels; (xv) la dépendance envers le personnel clé; (xvi) les risques de liquidité; (xvii) le risque de dilution potentielle par l'émission d'actions ordinaires; (xviii) la Compagnie ne prévoit pas déclarer de dividendes à court terme; (xix) le risque de litiges et (xx) la gestion des risques.

L'information prospective est fondée sur des hypothèses que la direction de l'entreprise croit être raisonnables au moment où elles sont faites, y compris mais sans s'y limiter, les activités d'exploration continues, aucun changement défavorable important dans les prix des métaux, les plans d'exploration et de développement procédant tel que prévu et la réalisation de leurs résultats attendus, l'obtention des approbations réglementaires requises, et les autres hypothèses et facteurs énoncés aux présents textes. Bien que la Compagnie ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient amener les résultats réels à différer sensiblement de ceux contenus dans les énoncés prospectifs, il peut y avoir d'autres facteurs qui fassent en sorte que les résultats ne soient pas ceux attendus, estimés ou prévus. Il ne peut y avoir aucune assurance que ces énoncés prospectifs se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux anticipés dans de tels énoncés prospectifs. Cet énoncé de mise en garde sur les informations de nature prospective a été fourni afin d'aider les investisseurs à comprendre les activités de la Compagnie, ses opérations et ses plans d'exploration et peut ne pas convenir à d'autres fins. Par conséquent, le lecteur ne devrait pas se fier indûment à l'information prospective. Les informations prospectives ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse, et la Compagnie ne s'engage pas à mettre à jour ces informations prospectives, sauf conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.